



Communiqué de presse

Du Syndicat CGT du Conseil Départemental des Alpes Maritimes

L'imposture CIOTTI

Faute de pouvoir espérer devenir le Ministre de l'Intérieur de Nicolas SARKOZY, Monsieur CIOTTI espère-t-il rebondir comme Ministre de la Fonction Publique de Monsieur FILLON ?

En lieu et place d'un de ses nombreux conseillers politiques, un bon conseiller d'orientation lui aurait sûrement préconisé d'ouvrir un petit salon d'esthétique, tant il excelle dans le maquillage permanent, surtout celui des chiffres.

Il nous semblait donc important de rétablir quelques vérités :

Lors de sa conférence de presse du 24 novembre dernier, Monsieur CIOTTI vantait son bilan en matière de ressources humaines qu'il déclinait en trois points :

1) La baisse des effectifs

S'il n'est pas contestable que le nombre d'agents a baissé, il est utile d'en rétablir le contexte et les conséquences.

En 2008, le Département voyait augmenter considérablement ses effectifs, suite aux transferts de compétences dont il venait d'hériter, notamment le transfert des routes et des collègues.

Christian ESTROSI, Président du Conseil Général de l'époque, et son Directeur de cabinet qui n'était autre que Monsieur CIOTTI, lançaient une vaste campagne de recrutement pour «pallier au désengagement de l'État» et rendre un service public disaient-ils de qualité.

A l'époque, leur louable volonté était à la fois de démontrer que le Département pouvait faire mieux que l'État, et de mettre les moyens nécessaires pour rendre aux Alpes-Maritimes le niveau de service public que méritent ses usagers.

Depuis les temps ont changé ...

Aujourd'hui, c'est près de 450 agents de moins qui œuvrent pour l'intérêt général. Pour autant, peut-on mesurer l'efficacité d'une action publique uniquement sur le nombre de postes qu'on supprime quand cette action n'est pas sans conséquences pour l'utilisateur ?

La première réponse est que la baisse des effectifs a suivi la baisse importante des investissements. La logique est implacable : moins d'investissement égale moins d'activité et moins d'activité égale moins de besoins en personnel.

Un peu plus de 400 millions d'euros d'investissement votés au BP 2009

Un peu plus de 215 millions d'euros d'investissement prévu pour 2017 malgré le plan de relance.

No comment

Le manque de vision politique, de grands projets structurants et de développement pour notre territoire ne peut donc se réduire à une simple soustraction d'effectifs. Il est clair que celui qui en fait toujours moins aura toujours besoin de moins ; faut-il pour autant s'en glorifier ?

Le cumul des mandats et la boulimie médiatique de notre Président auront eu raison du temps qu'il aurait pu consacrer à bâtir un avenir à ce Département. Malgré une habileté certaine à donner l'illusion, dans les faits, les inaugurations coûtent souvent plus cher que le projet.

Précisons quand même qu'ouvrir tous les 6 mois une Maison des Seniors n'est pas un projet politique mais un projet électoraliste qui relève plus des compétences d'un Président de club du 3ème âge que d'un Président de Conseil Départemental.

Cela étant, loin d'être absorbées uniquement par la réduction des investissements, ces réductions d'effectifs ne sont pas restées sans conséquences pour l'ensemble des services comme pour les usagers, loin s'en faut.

Sans faire de cet impact un inventaire à la Prévert, nous citerons quelques exemples :

- À partir de janvier 2017, la fermeture de l'accueil au public tous les après-midi dans les Maisons des Solidarités Départementales (centres sociaux), chargées de recevoir les populations les plus fragiles et les plus démunies (245 000 personnes accueillies chaque année),
- La dégradation progressive des réseaux routiers, et des axes de circulation saturés,
- Des quartiers défavorisés délaissés de tout acteur de terrain, faisant de notre département le terreau le plus fertile à la radicalisation,
- Des mineurs en danger pour lesquels le Juge prononce des ordonnances de placement non exécutées faute de places, et qu'on laisse exposés aux risques de violences.
Ceux placés mais non scolarisés, et ceux bénéficiant d'une mesure de protection qu'on entasse faute de place dans les Foyers de l'Enfance.
Oui nous parlons bien d'enfants
- Les dossiers des usagers qui s'empilent et les pressions faites aux agents pour traiter prioritairement, ceux qui ont leurs entrées au cabinet du Président ...

- Si nous pouvons nous réjouir de la présence de médiateurs scolaires devant les collèges pour la sécurité des enfants, il n'y a plus personne derrière les grilles pour nettoyer les tables et balayer les classes, malgré le recours massif, voire abusif, aux emplois aidés et autres contrats d'insertion, qu'on renverra à leur précarité une fois leurs contrats terminés. Les agents suent sang et eau pour maintenir un minimum d'hygiène décent.

La liste des exemples serait longue et chaque agent pourrait vous en citer.

2)Le temps de travail

Le Président laisse à penser qu'il a augmenté le temps de travail de ses agents en supprimant 14 jours de congés et de RTT. Il pousse même l'imposture à laisser croire que les agents ne travaillaient que 32 h par semaine.

Qu'en est-il vraiment ?

Une majorité d'agents (pas tous) bénéficiaient de 2 jours de congés supplémentaires (à la base 1 jour pour Noël et 1 jour de Mardi Gras, soit 27 jours au lieu des 25 légaux).

Ces 2 jours nous ont été supprimés, nous ne pouvons contester que c'est un gain direct pour l'administration, mais c'est bien le seul.

Les agents travaillaient 1593 heures et non pas 1568 comme annoncé dans la presse par le Président, ils travaillent aujourd'hui 1607.

Nous ne pensons pas que cette mesure lui permette cependant de concourir pour le prix Nobel d'économie...

Les jours de RTT supprimés :

Ces jours n'étaient pas « offerts » aux agents mais générés par les heures supplémentaires qu'ils effectuaient. L'agent qui, par nécessité de service, dépassait les 35 heures hebdomadaires, récupérait ses heures supplémentaires sous forme de jours ou de demi-journées de RTT. Il ne s'agissait donc en aucun cas d'un cadeau.

Conséquence : aujourd'hui, quand l'agent a atteint le nombre de jours qu'il peut récupérer (11 au lieu de 20 auparavant), il arrête de faire des heures supplémentaires, et s'en tient strictement aux 35 heures hebdomadaires. Il y a donc moins de flexibilité et cela n'a engendré aucun gain pour la collectivité, bien au contraire, tout ceux qui acceptaient de faire un certains nombres d'heures à fonds perdus, sont de moins en moins disposés à le faire, vu la considération qu'ils ont en retour.

La CGT avait prédit que cela aurait des conséquences pour le Service Public. Force est de constater que nous avons raison : cette mesure est la conséquence directe de la fermeture aux publics des Maisons des Solidarités Départementales tous les après-midi.

Gain pour l'administration : 0

Voilà donc les éléments de décryptage d'une imposture censée faire passer les agents du Département 06 pour une armée de tir-au-flanc, pas plus qu'ils n'aspirent à devenir les rats de laboratoire de la Fillonie.

3)La prime au mérite

Présentée comme la « carotte » après le bâton, cette mesure masque encore certaines vérités.

Si une prime pourra être servie à 30 ou 40 % des agents, pour un montant pouvant aller de 500 à 1400 euros par an, comment sera-t-elle attribuée et comment sera-t-elle financée ?

Cette prime sera censée récompenser l'engagement individuel de l'agent, ce qui reste assez abstrait.

En effet, l'expérience des promotions démontre que ne sont pas servis en priorité les agents les plus investis dans leur travail, mais les plus «recommandés» (en clair, les amis des amis et la reconnaissance du mérite des colleurs d'affiches qui s'investissent sûrement beaucoup mais pas forcément pour la collectivité...).

Ce système permet aussi d'acheter la paix sociale en arrosant copieusement une partie des représentants du personnel de promotions et de déroulements de carrières fulgurants et également de faire pression sur les insoumis.

Sans naïveté, nous savons bien que cela a toujours existé, mais le fait du Prince a pris une ampleur particulière ces dernières années, ce qui nous a contraints à saisir le Tribunal Administratif à plusieurs reprises.

Mais après tout, la droite décomplexée, c'est peut être ça

Par le biais de cette prime, le Président souhaite aussi lutter contre l'absentéisme.

En la matière, étions-nous des privilégiés ?

Actuellement, chaque agent voit sa prime maintenue pendant les 15 premiers jours de maladie au lieu des 3 mois que permet la loi.

En échange, il perçoit ses primes en cas d'affection grave entraînant un congé de longue maladie ou de longue durée. Ce système, qui nous semblait équitable, permettait de limiter les arrêts de courte durée et de protéger les agents en situation de fragilité.

Le souhait du Président est de suspendre les primes dès le premier jour d'absence, sans pour autant les maintenir en cas de congés de longue maladie.

Sa vision de l'équité et de la justice sociale se résume donc au principe de «marche ou crève» : c'est donc sur le dos des agents malades et notamment des plus gravement atteints que le «mérite» sera en partie financé.

Mesure injuste ou exemplaire, chacun en jugera.



Le Département est pourtant loin d'être un mauvais élève en matière d'absentéisme, les derniers chiffres constatent même une baisse de 6% de l'absentéisme des agents du Département, donc rien ne justifiait cette mesure inique.

La situation pourrait presque être risible venant d'un Président qui est à l'absentéisme ce que la barbe-à-papa est à la fête foraine, aspiré par d'autres velléités, il est certainement celui qui aura été le plus absent de la collectivité.

Pourtant, son régime indemnitaire n'en sera sûrement pas impacté.

Comme à son habitude, il préfère montrer du doigt plutôt que de montrer l'exemple, et ce mépris envers ceux qui servent avec dévouement ce Département devient insupportable.

Contact CGT : Thierry Tripodi 04.89.04.29.42 / 04.97.18.72.20